

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 05 octobre 2011

Ordre du jour :

- Modification des statuts du S.M.B.V.V.
- Modification du périmètre du S.M.B.V.V.
- Adhésion au groupement de commande du S.I.E.D.A.
- Avis pour l'enquête publique loi sur l'eau R.N. 88.
- Transformation du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 17h50 à 15 h 75 suite à la modification du système de facturation de la cantine.
- Zone de Développement Eolien.
- D.I.A.,
- Questions diverses.
- Proposition de 4 délégués à la commission intercommunale des impôts.
- Motion de soutien au C.N.F.P.T.
- R.D. 226

Présents : Jean-Marie ALLÉGUÈDE, Jean Luc ATCHER, Roland BESSIERE, Anne BLANC, Claude BONNAFOUS, Marie-Christine CAJAL, Monique CANCE, Christine CAUSSANEL, Gaëlle CHINCHOLLE, Pierre CLUZEL, Olivier DOUZIECH, Bernard FABRE, Béatrix GINESTET, André LAPEYRE, Jacqueline LARROQUE, Jean-Claude LATIEULE, Michel SALINIER.

Pouvoir(s) : Max CIERCO à Pierre CLUZEL
Marcel VERDEIL à Monique CANCE

Marie-Christine CAJAL est élue secrétaire.

- **Modification des statuts du S.M.B.V.V.**

Madame le Maire explique que le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur doit adapter ses statuts pour permettre une gestion plus cohérente du Bassin Versant du Viaur. Ces modifications portent essentiellement sur l'article 13 qui permet au S.M.B.V.V. d'adhérer à un syndicat mixte ouvert par simple délibération du Conseil syndical. Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur s'est prononcé favorablement pour la modification des statuts lors de sa réunion du 21 juin 2011.

Adoption des modifications à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Modification du périmètre du S.M.B.V.V.**

Madame le Maire explique que pour permettre une gestion cohérente du Bassin Versant du Viaur, les collectivités suivantes ont demandé à intégrer le S.M.B.V.V. que le Conseil Syndical a émis un avis favorable au Conseil Syndical du 21 juin 2011.

- Lunac, Moyrazès et Laissac,
- La Communauté de Communes du Grand Rodez pour la commune de Luc la Primaube,
- le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Pampelonne et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Carmausin.

Roland BESSIERE est étonné que la commune de Moyrazès adhère au S.M.B.V.V. alors qu'elle se situe essentiellement sur le Bassin de l'Aveyron.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Adhésion au groupement de commande du S.I.E.D.A.**

Madame le Maire rappelle que la commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de l'Aveyron qui assure l'entretien et la maintenance de son éclairage public. Jusqu'à présent la commune traitait avec l'entreprise locale qui a l'avantage de la proximité et donc de la rapidité d'intervention. Cependant le S.I.E.D.A., au vu des montants financiers doit faire jouer la concurrence.

Pierre CLUZEL indique que les élus ont rencontré l'entreprise locale qui souhaite s'associer à une autre entreprise pour pouvoir répondre à la consultation et ainsi conserver l'avantage de la proximité tout en améliorant le service.

Le S.I.E.D.A. propose de faire un groupement de commande pour une durée de 3 ans sur :

- l'entretien préventif (remplacement systématique des lampes, nettoyage des lampes, visite de sécurité des installations),
- l'entretien curatif (dépannage ponctuel),
- mise en place et suivi de la cartographie informatisée.

Pour cela il est nécessaire :

- d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le S.I.E.D.A.,
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le S.I.E.D.A. pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement,
- d'inscrire sur le budget des années correspondantes, les sommes définies dans la convention de groupement pour l'entretien des installations d'éclairage public.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Avis pour l'enquête publique loi sur l'eau RN 88**

Madame le Maire explique dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement à 2X2 voies de la RN 88, il a été repéré des écrevisses à pattes blanches, espèce protégée. Les ouvrages OH20 et OH25 initialement prévus, ne permettaient pas aux écrevisses de remonter dans des conditions naturelles le Lieu ; l'Etat a donc dû reprendre le projet. La solution alternative proposée dans le dossier loi sur l'eau consiste en la réalisation de 2 ponts d'un montant de 10 000 000€ et génère une modification de l'emprise foncière.

Madame le Maire pose la question de la pertinence d'engager de telles dépenses alors que l'Etat fait des remontrances aux collectivités territoriales sur leur gestion. Il serait peut être préférable de s'attacher aux pollutions que génèrent le salage de la RN 88 et d'autres pratiques. Les élus ont manifesté leur mécontentement auprès de l'Etat, non pas par rapport à la protection de l'environnement, mais car il leur semblait que d'autres actions comme la plantation de haies auraient un impact environnemental nettement plus important à moindre coût.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Néanmoins, afin de ne pas entraver la réalisation de la voie rapide attendue depuis 30 ans, et faute de levier suffisant pour infléchir ces dépenses exorbitantes, le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Transformation du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 17h50 à 15 h 75 suite à la modification du système de facturation de la cantine scolaire**

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 8 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de modifier le système de facturation afin de permettre une meilleure gestion des commandes des repas au niveau du collège (qui les fournit) pour limiter le gaspillage et de ne pas rendre les enfants responsables de la gestion des tickets. Par ailleurs, le système des tickets devenait difficilement gérable au vu du nombre croissant d'enfants.

Cette modification de procédure a généré la suppression du temps de travail correspondant à la collecte des tickets. De ce fait, il est nécessaire de diminuer de 10% le temps de travail de l'agent chargé de la collecte des tickets.

C'est pour ces raisons qu'il vous est proposé de transformer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à 17h50 en poste d'adjoint technique de 2ème classe à 15 h 75 par semaine.

Gaëlle CHINCHOLLE indique que la facture est vraiment plus pratique et qu'elle n'a pas entendu de plainte de la part des parents.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Zone de Développement Eolien**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Naucellois et la communauté de communes du Baraquevillois pour 7 communes ont réalisé une étude pour l'élaboration de la Zone de Développement Eolien (Z.D.E.).

Madame le Maire explique qu'après avoir identifié plusieurs secteurs favorables, 2 zones ont été retenues une sur Sauveterre et une sur Naucelle.

Madame le Maire présente une première carte de Naucelle avec les zones potentielles et la deuxième carte qui tient compte des recommandations paysagères et des contraintes techniques liées à la topographie.

Madame le Maire explique qu'il s'agit aujourd'hui de valider la Z.D.E., que la C.C.N. va finaliser le dossier et le transmettre à Madame la Préfète qui donnera un avis sur le dossier.

Ensuite si Madame la Préfète valide la Z.D.E., le développeur pourra soumettre un dossier et l'avis du Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour le permis de construire. C'est Madame la Préfète qui délivre le permis et jusqu'à ce jour, l'Etat a toujours suivi l'avis du Conseil Municipal.

Pierre CLUZEL rappelle que le projet est en chantier depuis un an et demi, qu'il a fait l'objet de nombreuses discussions en interne et en externe et que les opposants ont été écoutés.

Béatrix GINESTET explique que nous avons rencontré des gens favorables à l'implantation d'éoliennes : le développeur, le bureau d'études. Elle indique que lors de la réunion publique «ce qui lui a fait plaisir, c'est d'entendre des élus non favorables». Cette réunion avec les gens contre les éoliennes et au vu de certaines non réponses du bureau d'études laisse un doute sur le respect des règles annoncées. A St Félix, le Maire a un seul regret, c'est de ne pas avoir soutenu les individus qui avaient des nuisances.

Madame le Maire précise que les développeurs avaient proposé des aides mais que certaines personnes concernées les ont refusées. Les développeurs ont conscience qu'il est essentiel que le projet soit bien accepté.

Béatrix GINESTET souhaite que la mairie soit à l'écoute de ceux qui ont des nuisances.

Madame le Maire explique que nous ne sommes pas élus pour apporter de la nuisance, bien au contraire et que nous devons prendre nos responsabilités. Tous les projets sont controversés que ce soit les barrages hydrauliques, l'opération Centre Bourg. Nous savons que l'éolien prête beaucoup à contestations voire qu'il génère des peurs qui n'ont pas lieu d'être. Nous avons pesé le pour et le contre, maintenant il faut prendre nos responsabilités.

Olivier DOUZIECH confirme que chacun a pu s'exprimer concernant ce projet en toute liberté et dans le respect de chacun. Pour autant, il explique qu'il reste sur sa faim quant aux garanties financières et y compris par rapport à la compensation qu'on pourrait avoir.

Madame le Maire confirme que s'il y a bien un enjeu de développement durable, il y a aussi un enjeu de développement économique, qu'il y a une exigence de transparence vis-à-vis du développeur que l'on n'exige pas de nos entreprises locales. L'implantation des éoliennes va générer des ressources fiscales à travers la Contribution Economique Territoriale (C.V.A.E. et C.F.E.).

Jean Luc ATCHER indique que ce n'est pas une entreprise comme une autre et qu'en tant que représentant, nous devons défendre la population. Chacun a pu s'exprimer et va s'exprimer en son âme et conscience, qu'il y a eu le temps de la réflexion, du dialogue et que sur ce mandat, c'est sûrement la décision la plus importante que nous ayons à prendre.

Pierre CLUZEL mentionne qu'effectivement, il n'y a pas unanimité de la part de la population, que nous l'avons entendue avec respect. Nous avons fait des visites sur site, nous nous sommes documentés et chacun a pu se forger une opinion en toute liberté. De fait, ce vote nous engage fortement, qu'il y a derrière cela la cohésion de notre équipe et en même temps notre responsabilité d'élu.

Madame le Maire propose de passer au vote à bulletin secret pour que chacun puisse s'exprimer en toute liberté.

Le projet de Zone de Développement Eolien est adopté à 14 voix favorables, 4 voix défavorables et 1 abstention.

Pour information :

- D.I.A.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption sur les aliénations suivantes.

Parcelle B 1170 : Avenue de la gare : habitation,

Parcelle D 364 et D 365 : 23 route d'Argent : habitation,

Parcelle B 1989 et B 2016 : 14 rue Emma Calvé : habitation (remplace la DIA précédente).

- Proposition de délégués à la commission intercommunale des impôts

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une information concernant la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Elle explique que par la loi de finance rectificative de 2010, la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs est devenue obligatoire pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2012.

- Elle se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs en ce qui concerne les locaux commerciaux.

- Elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.

- Elle donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration fiscale.

- Elle est composée de 10 commissaires titulaires et de 10 suppléants. Pour cela, la commune doit proposer des délégués au conseil communautaire qui proposera une liste de 40 délégués potentiels au service de l'Etat.

- Ces délégués doivent être âgés de 25 ans, de nationalité française et être contribuables soumis à la Taxe d'Habitation, aux Taxes Foncières ou à la Cotisation Foncière des Entreprises. Ils doivent être représentés équitablement au sein de la commission.

Madame le Maire propose au titre du Conseil les personnes suivantes : Anne Blanc de droit en tant que Présidente de la C.C.N., Jean Marie Alléguède et Michel Salinier pour leur connaissance des entreprises, Roland Bessière en tant que responsable des finances.

- **Motion de soutien au C.N.F.P.T.**

Madame le Maire explique que dans le cadre de la loi de finance rectificative de 2011, l'Etat a décidé de diminuer de 1% les cotisations des collectivités territoriales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Afin de maintenir l'offre de formation, le C.N.F.P.T. pour équilibrer son budget, pourrait être amené à ne plus rembourser les frais annexes (déplacements, restauration, hébergement). Ce dispositif va pénaliser les collectivités éloignées des centres de formation qui devront supporter seules ces frais.

En ce qui concerne la collectivité, l'économie de cotisation s'élève à 400€. Or, lorsque nos agents se déplacent à Toulouse, Montpellier, il y a des frais de transport, d'hébergement, de restauration bien plus importants que les collectivités urbaines n'ont pas à supporter.

Olivier DOUZIECH indique que la formation est nécessaire et qu'elle est stimulante pour les salariés.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés pour adopter la motion du C.N.F.P.T.

- **R.D. 226**

Madame le Maire précise qu'il s'agit de la route de Crespin allant du carrefour des quatre chemins à la route de Cirou. Elle rappelle que le Conseil Général veut refaire cette route trop étroite depuis un certain temps. La commune avait demandé à retarder le projet du fait du lotissement des Fauvettes pour qu'elle ne soit pas dégradée par le chantier.

Nous avons travaillé avec le Conseil Général et Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement pour aménager une piste cyclable et piétonne en bordure de cette voie car cet itinéraire est très emprunté par les habitants. Le projet consiste en l'aménagement d'une voie d'une largeur de 2 m séparée de la route par des végétaux ou des rondins de bois. Le fossé sera busé d'un seul côté car il est plus éco-compatible de les conserver pour permettre l'infiltration des eaux de ruissellement. La chaussée va être élargie pour permettre le croisement des poids lourds ; des acquisitions foncières vont être réalisées.

Pierre CLUZEL indique que cette voie douce sera en continuité avec celle qui va vers Naucelle Gare.

Madame le Maire, indique que le Conseil Général prévoit un mini giratoire au niveau des quatre chemins pour faciliter la circulation qui va augmenter avec l'échangeur de la 2X2 voies. Le montant du projet est évalué à 660 000€ H.T. pris en charge à 60% par le Conseil Général. Cette évaluation ne comprend pas l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public et France télécom) et acquisitions foncières qui restent à la charge de la commune.

Roland BESSIERE explique que du point de vu financier, le budget communal présente une chute des annuités d'emprunt de 60 000€ en 2012 et que cela va permettre d'emprunter 660 000€ sur 15 ans pour financer la tranche 2 du Centre Bourg (800 000€ HT avec 40% de subvention) et la RD 226. Le reste étant financé par l'autofinancement prévu.

Cela permet à la collectivité de rester avec le même niveau d'endettement tout en continuant de réaliser quelques petits chantiers. L'hypothèse de calcul est volontairement pessimiste pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une opportunité car le Conseil Général avance le montant des travaux, la TVA et assure la maîtrise d'œuvre.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.